CONFÉRENCE ANNUELLE 2026

de l'AEDBF/ESBFL EUROPE

Association européenne pour le droit bancaire et financier

en collaboration avec

l'AEDBF/EVBFR-Belgium

Section Belge de l'Association européenne pour le droit bancaire et financier

LE NOUVEAU CADRE JURIDIQUE EUROPÉEN EN MATIÈRE DE PAIEMENTS

Le prochain paquet législatif de l'UE sur les paiements (PSD3 / PSR)

Vendredi 20 novembre 2026

Fondation universitaire,
11 rue d'Egmont, 1000 Bruxelles

PROGRAMME & INFORMATIONS PRATIQUES

Présentation

Les paiements constituent le point de contact le plus concret entre les citoyens, les entreprises et le système financier, et ils sont devenus l'un des domaines les plus controversés de la réglementation européenne. Avec le paquet « Paiements » — composé de la proposition de troisième directive sur les services de paiement (PSD3) et de la proposition de règlement sur les services de paiement (PSR) — complété par le cadre relatif à l'accès aux données financières (FIDA) et le paquet législatif sur l'euro numérique, l'Union européenne redéfinit l'architecture juridique des paiements. L'entrée en vigueur du paquet « Paiements » est prévue pour le début de l'année 2027.

Organisée à Bruxelles en collaboration avec l'AEDBF/EVBFR-Belgium, la Conférence internationale annuelle de l'AEDBF/ESBFL Europe se tiendra le 20 novembre 2026, à un moment charnière pour analyser les enjeux et les implications du paquet « Paiements ».

La Conférence sera l'occasion de faire le point sur ce nouveau cadre et d'en discuter les implications pratiques pour les institutions, les prestataires de services, les autorités de surveillance, les tribunaux et les utilisateurs.

La Conférence s'articulera autour des thèmes suivants :

- Positionnement stratégique et souveraineté monétaire : quel modèle européen de paiements se dessine face aux États-Unis et à la Chine ; souveraineté et dépendance vis-à-vis des géants de la tech ; rôle des infrastructures européennes ; place respective des banques et des nouveaux entrants ; l'euro numérique ; et la concurrence — ou la complémentarité — entre la monnaie publique et la monnaie privée, y compris les stablecoins.
- Le paquet PSD3 / PSR et la transformation du cadre réglementaire : les objectifs du paquet législatif, ses principales évolutions et les compromis encore en discussion, ainsi que l'open banking, l'accès aux données via les API, la protection du consentement et les effets concurrentiels qui en découlent.
- Protection de l'utilisateur de services de paiement et prévention de la fraude : obligations d'information renforcées, partage d'informations et vérification du bénéficiaire (VoP), blocage des transactions et des fonds, et authentification forte du client, y compris le rôle des opérateurs de télécommunications et des plateformes.
- Responsabilité des prestataires de services de paiement (PSP) : transactions non autorisées, tendances en matière de contentieux, nouvelles règles relatives à la médiation à la lumière de la directive sur les modes alternatifs de résolution des litiges (ADR), et attentes des autorités de surveillance concernant le traitement des réclamations.

Prises dans leur ensemble, ces questions invitent à une réflexion à la fois technique et prospective : le paquet « Paiements » assure-t-il une répartition adéquate des risques et des responsabilités entre prestataires et utilisateurs, et dote-t-il l'Union européenne d'un cadre de paiement capable de préserver son autonomie ?

La Conférence abordera ces sujets, ainsi que d'autres thèmes essentiels, avec la participation de représentants du monde universitaire, des autorités de régulation et du secteur privé.

Présidence de la matinée : **Inez De Meuleneere**, Présidente de l'AEDBF/EVBFR- Belgium

Première session – Le contexte

8 h 15	Accueil des participants
8 h 45	Mot de bienvenue – **Pierre Minor**, Président de l'AEDBF Europe – **Inez De Meuleneere**, Présidente de l'AEDBF/EVBFR-Belgium
9 h	Keynote speech : Présentation de la réforme – **Ward Möhlmann**, Chef d'Unité – Commission européenne – DG FISMA. B3
9 h 15	Perspectives géopolitiques – **Bertrand Bréhier**, Vice-président et membre du comité scientifique de l'AEDBF Europe
9 h 35	Les services de paiement face à l'évolution des instruments de paiement et des monnaies numériques – **Alessandro Giovannini**, Conseiller auprès du responsable du programme « euro numérique », Banque centrale européenne
9 h 55	L'évolution des normes et de la jurisprudence dans le domaine des services de paiement – **Anne-Claire Rouaud**, Professeure de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, codirectrice de Sorbonne Affaires/Finance, Présidente de l'AEDBF France – **Filippo Annunziata**, Professeur de droit à l'Università Commerciale Luigi Bocconi de Milan
10 h 35	Questions-réponses

10 h 45 – Pause-café

Deuxième session – Le paquet PSD 3 /PSR

11 h 00	Le paquet PSD 3 / PSR : objectifs poursuivis, champ d'application, exemptions et mesures clés – **Reinout Temmerman**, Chef du groupe Retail Payments à la Banque nationale de Belgique
11 h 30	Questions-réponses
11 h 45	Zoom sur l'Open Banking – Table ronde – **Roberto Ferretti**, Vice-président de l'AEDBF Europe, professeur adjoint de droit à l'Università di Roma Tre (modérateur) – **Vittorio Tortorici**, Directeur adjoint de l'unité Instruments et services de paiement de détail à la Banque d'Italie – **Thomas Egner**, Secrétaire général, Euro Banking Association (EBA) – **Alexandra Content**, Responsible juridique, Treezor – **Fanta Duteïs**, Chief Legal and Compliance Officer, Shine – **Michel Zimer**, Chef du département des opérations, BCEE Luxembourg – **Hubert de Vauplane**, Avocat associé, Morgan Lewis, Paris
12 h 45	Présentation d'un article sélectionné dans le cadre de l'appel à contributions – **Ioannis Koutsoumpinas**, Doctorant en droit de l'UE à l'Université Paris-Panthéon-Assas, Membre du Comité scientifique de l'AEDBF Europe (modérateur)

13 h 00 – Déjeuner léger

Présidence de l'après-midi : **Pierre Minor**, Président de l'AEDBF Europe

Troisième session – Protection des utilisateurs de services de paiement et responsabilité des prestataires de services de paiement

14 h 00	Renforcement des obligations d'information – **Paola Lucantoni**, Professeure de droit à l'Università di Roma Tor Vergata, Membre du Comité scientifique de l'AEDBF Europe
14 h 30	Les nouvelles mesures de prévention de la fraude aux paiements – Table ronde – **Pierre Minor**, Avocat, médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française, Président de l'AEDBF Europe (modérateur) – **Elie Beyrouthy**, Vice-président chargé des affaires gouvernementales européennes chez American Express et président du conseil d'administration de la Fédération européenne des établissements de paiement (EPIF) – **Philippe-Emmanuel Partsch**, Avocat associé spécialisé en droit financier et de la concurrence de l'UE, Arendt & Medernach – **Anna Martin**, Responsable des services financiers, Organisation européenne des consommateurs (BEUC) – **Frédéric Lacroix,** Avocat associé, Clifford Chance, Paris – **Jean Cattaruzza,** Ombudsman du secteur financier, Ombudsfin
15 h 30	Questions-réponses
15 h 45	Présentation d'un article sélectionné dans le cadre de l'appel à contributions – **Eugenio Maria Mastropaolo**, Counsel, Gitti and Partners (modérateur)
16 h	Pause-café
16 h 30	La responsabilité des prestataires de services de paiement et des autres acteurs en cas de transactions non autorisées – **Julien Martinet**, Avocat associé, Swift Litigation – **André-Pierre André-Dumont**, Avocat associé, Monard Law et membre du comité scientifique de l'AEDBF Europe – **Ioan Șumandea-Simionescu**, Université Babeș-Bolyai, Cluj-Napoca
17 h 20	Questions-réponses

17 h 30 – Fin de la conférence

Les orateurs feront leurs présentations en français ou en anglais. Il n'y a pas de traduction simultanée prévue.

Comité scientifique de la Conférence (ordre alphabétique) : Bertrand Bréhier, Inez De Meuleneere, Roberto Ferretti, Marie-Paule Gillen, Klaus Löber, Pierre Minor, Filippos Siozos et Blanche Sousi

INFORMATIONS PRATIQUES

DATE ET LIEU DE LA CONFÉRENCE

La conférence est organisée le **vendredi 20 novembre 2026** de **8h45 à 17h30** à la **Fondation Universitaire** qui est située à **11 rue d'Egmont, 1000 Bruxelles, Belgique** (google maps).

FRAIS D'INSCRIPTION

Vous pouvez participer à cette conférence soit **en présentiel** à la Fondation Universitaire, soit via **vidéo-conférence**. Voici le prix pour les différentes catégories des participants (déjeuner et pause-café inclus).

Catégories de participants	**Prix sur place**	**Prix online**
Ticket standard	190.00 EUR	70.00 EUR
Membres de l'AEDBF (Europe ou affiliations nationales)	140.00 EUR	40.00 EUR
Professeurs d'université, juges, jeunes avocats (stagiaires ou max 3 ans d'ancienneté) ou membre de l'AEDBF Junior Network	90.00 EUR	30.00 EUR
Étudiants	Gratuit *(sans déjeuner)*	Gratuit

Le programme de cette conférence est certifié comme formation permanente pour les avocats (OVB et OBFG), les juristes d'entreprise (IBJ/IJE) et les compliance officers (FSMA).

EXTRAS

- Vendredi 20 novembre 2026 à 19h30 **:**
  Dîner de gala au Belga Queen,
  situé à 32 rue du Fossé aux loups, 1000 Bruxelles (google maps): 130 EUR p/p

- Samedi 21 novembre 2026 à 10h30 **:**
  Visite guidée de l'Exposition 'Jean Brusselmans' au BOZAR,
  situé à 23 rue Ravenstein, 1000 Bruxelles (google maps): 30 EUR p/p

Si vous souhaitez participer au dîner de gala ou à la visite guidée de l'exposition, merci de vous inscrire au plus tard le 5 novembre 2026, à minuit. Nous ne pourrons pas prendre en compte des inscriptions effectuées après cette date.

COMMENT S'INSCRIRE POUR CETTE CONFERENCE

Vous pouvez vous inscrire pour la conférence et pour les extras via la page web créée pour cette conférence accessible sur le site de AEDBF-Belgium: www.aedbf.be ou via le QR-code.
Après votre inscription, vous allez recevoir une facture avec des instructions de paiement.
Contactez-nous si vous avez des questions : info@aedbf.be

PROPOSITIONS D'HÉBERGEMENT

Il existe un vaste choix d'hôtels autour du lieu de la conférence.

Un nombre restreint de chambres ont été réservées pour les participants dans les hôtels suivants :

- The Dominican – www.thedominican.be (utilisez le code **Block ID 1744719 AEDBF)**
- The Hotel – www.thehotel-brussels.be

COMMENT SE RENDRE À LA CONFERENCE

En metro ou en bus:

Metro lignes 2 & 6 ou Bus 38, 71 et 95 – arrêt **Trône**
et approx. 5-minutes de marche

En train ou de l'aéroport :

- **De la gare Bruxelles Centrale**:
  - Bus 38 Direction Heros/Helden – arrêt Trône
  - Bus 95 Direction Wiener – arrêt Trône
  - Bus 71 Direction Delta – arrêt Trône
- **De la gare Bruxelles-Midi**:
  Metro lignes 2 & 6 Direction Simonis (Elisabeth) –arrêt Trône
- **De la gare Bruxelles-Luxembourg:**
  approx. 10-15 minutes de marche
- **De l'aéroport Zaventem:**
  - Bus 12 Direction Bruxelles–arrêt Trône
  - Train à la gare de Bruxelles-Centrale ou la gare de Bruxelles-Luxembourg
  - Taxi

Partenaires de soutien